



**MAIRIE**  
**42330 CUZIEU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 16

Votants 17

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE**

**LE 18 NOVEMBRE À 20 HEURES 00**

Date de la convocation du conseil municipal : 13 novembre 2024

**Présents :** Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - ~~Joëlle JULLIEN~~ - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - ~~Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

**Excusés avec pouvoir :** Nadège JACHEZ à Lucie TEPPE DUPELOT

**Excusés :** Joëlle JULLIEN – Ivann LECOURT

**Secrétaire de séance :** Christine VAN LANDER

**2024.051 – Travaux chemin de Prépieux – Devis travaux supplémentaires**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2024 par laquelle la réfection du chemin de Prépieux a été décidée et a été confié l'entreprise TPCF pour 16 391 € H.T.

Pour le bon déroulement du chantier, il s'avère que des travaux supplémentaires sont nécessaires. Un devis a été fourni pour un montant de 547.50 € H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la réalisation des travaux supplémentaires,
- d'approuver le devis établi par l'entreprise TPCF pour un montant de 547.50 € H.T.
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- approuve la réalisation des travaux supplémentaires,
- approuve le devis établi par l'entreprise TPCF pour un montant de 547.50 € H.T.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,  
Christine VAN LANDER

Le Maire,  
Jean-François RASCLE,

